

Image not found or type unknown



## Litige avec un lotisseur

Par **patoudopoitou**, le **14/10/2013** à **20:22**

bonjour,

sur nos actes notariaux, il est noté que lotisseur s'engage a faire la voirie et l' éclairage du lotissement avant le 19/10/2013 à ce jour rien n' est fait.

Que peut on faire ?

Est il légalement obligé de réaliser ou de faire réaliser les travaux inscrit sur l' acte notarié ?